

## NOUVEAU-BRUNSWICK—STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION.—Fin.

ÉCOLES SUPÉRIEURES.				ÉCOLES NORMALES.			
Terme fini.	Institu- teurs et as- sistants.	Nombre d'élèves.	Pré- sence moy- enne.	Année finie.	Garçons	Filles.	Total.
1890.				1891.			
31 déc.....	62	650	465	30 juin.....	36	207	243
1891.							
30 juin .....	64	665	456				

Instruc-  
tion dans  
le Mani-  
toba.

808. L'instruction publique dans la province du Manitoba était autrefois dirigée par un bureau d'instruction, divisé en deux sections, dont l'une protestante et l'autre catholique romaine ; mais par l'acte de 1880 cet arrangement et le système d'écoles séparées, furent abolis, et un département de l'instruction a été établi, composé des membres du conseil exécutif et d'un bureau consultatif de sept membres, dont quatre appointés par le bureau de l'instruction, deux nommés par le public et les professeurs dans les écoles supérieures, et un par le conseil de l'Université de Manitoba. La validité de l'acte ci-haut mentionné a été devant le comité du Conseil privé, qui l'a maintenue.

Propriété  
scolaire.

809. Deux sections de terres de 640 acres chaque, sont réservées par le gouvernement de la Puissance dans chaque township du Manitoba comme propriété scolaire afin d'encourager l'instruction. On estime qu'au delà de 1,500,000 acres peuvent être colonisés. Ces terres ont, jusqu'à il y a peu de temps, été gardées en réserve afin de leur laisser prendre de la valeur ; mais en janvier 1888, un certain nombre de sections furent offertes en vente à différents endroits de la province, et 19,986 acres furent vendus pour la somme de \$140,189, soit une moyenne d'environ \$7.00 l'acre, et de plus en janvier 1892, 50,030 acres ont été vendus à l'enchère, et ont réalisé une somme de \$421,518, soit une moyenne de \$7.95 par acre.

Statisti-  
ques de  
l'instruc-  
tion dans  
le Mani-  
toba.

810. Le tableau suivant montre que le progrès de l'instruction dans le Manitoba a été très rapide. Les chiffres pour les années précédentes 1890 ont trait aux écoles protestantes seulement :—